



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le **21 JUIN 2024**

ID : 087-218717809-20240618-2024035-DE

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**  
**Le 18 JUIN**

**Nombre de Conseillers :** le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

**en exercice -23- PRÉSENTS :** Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

**présents 20**

**votants 22**

**ABSENTS :** M. LAUSERIE, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUCHIE

**Pouvoirs :** Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme BESSE, M. LACOUCHIE donne pouvoir à M. FOURNIER,

Madame Solange LACOUR a été élue secrétaire de séance.

### ELAN - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes ELAN exerce la compétence assainissement depuis janvier 2019 en lieu et place des communes membres.

Afin d'assurer la continuité du service public d'assainissement, il avait été décidé que chaque commune mettrait à disposition de la communauté de communes ELAN, les biens et les moyens en personnel pour assurer les missions suivantes :

- -entretien de tous les dispositifs : stations, postes de refoulement, accessoires et réseaux connexes, entretien des espaces verts, exploitation courante et surveillance générale des sites.

En contrepartie l'EPCI versait aux communes une participation correspondant au coût de fonctionnement du service qui avait été évalué à 17€/heure. Les conditions d'intervention et de participation avaient été établies par convention.

La communauté de communes ELAN ayant renforcé son service assainissement, en 2023 la convention de mise à disposition avait été revue avec une modification du temps d'exploitation qui passait de 1095 h à 1000 h.

Aujourd'hui les interventions du service assainissement sont de plus en plus fréquentes et d'un commun accord, il a été proposé de revoir la répartition des tâches entre les agents communaux et intercommunaux. Les tâches d'entretien courant (renseignement du cahier d'exploitation, nettoyage des dégrilleurs, du by-pass des ouvrages de mesure de débit, entretien des espaces verts) continueront d'être effectuées par les services des communes.

Pour la commune de Saint- Priest-Taurion le temps d'exploitation est ramené à 300 heures/an.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le **21 JUIN 2024**

ID : 087-218717809-20240618-2024035-DE

## SUITE DE LA DÉLIBÉRATION ELAN - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la communauté de communes ELAN et la commune de Saint-Priest-Taurion

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme  
Le Maire,*

**Claudette ROSSANDER**

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 19/06/2024  
Qualité : MAIRE